

Impact populationnel des interventions en sécurité alimentaire



ACCROÎTRE L'IMPACT POPULATIONNEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : AGIR LÀ OÙ ÇA COMPTE !

Il y a **sécurité alimentaire** lorsque **toute une population** a accès en tout temps et en toute dignité à un **approvisionnement alimentaire** suffisant et nutritif à coût raisonnable, acceptable du point de vue social et culturel, contribuant à mener une vie saine et active (FAO, 1996). Le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de référence en matière de sécurité alimentaire¹ (MSSS : 2008), a précisé cette définition en y ajoutant les dimensions d'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés et de système alimentaire durable.

Dans une perspective d'équité et de justice sociale, la sécurité alimentaire vise l'accès à une « saine alimentation pour tous » et constitue l'objectif populationnel de la saine alimentation.

Chez certains groupes de la population, des écarts subsistent quant aux opportunités d'accéder à des aliments sains. Ces écarts injustes et évitables peuvent être modifiés par des actions qui, combinées les unes aux autres, ont le potentiel de réduire les inégalités sociales en matière d'alimentation et de contribuer à bâtir la sécurité alimentaire en Montérégie.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA SANTÉ

La sécurité alimentaire est un déterminant social de la santé. Les personnes en situation de sécurité alimentaire sont en meilleure santé que celles en vivant de l'insécurité alimentaire, qu'elle soit sévère, modérée ou marginale. Les personnes en situation d'**insécurité alimentaire** souffrent davantage de maladies chroniques, résistent moins bien aux infections et connaissent des hospitalisations plus nombreuses et d'une durée moyenne plus longue. Par conséquent, l'insécurité alimentaire a un coût social mais aussi économique important².

L'insuffisance de revenu est le facteur qui a le plus d'influence sur l'insécurité alimentaire des personnes. Par conséquent, réduire durablement les inégalités sociales en matière d'alimentation passe par des actions ciblant l'amélioration du revenu, la réduction des inégalités socio-économiques et l'accès à coût abordable à des biens et services essentiels de qualité (logement, transport, aliments sains, services de qualité et accessibles à tous en matière d'éducation - de la petite enfance au post-secondaire - et de santé).

LES DÉTERMINANTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les déterminants individuels sont les facteurs liés aux **caractéristiques personnelles ou au parcours de vie des personnes et des ménages** (ex. : monoparentalité, faible revenu, niveau de scolarité, connaissances et compétences culinaires, etc.) qui ont une incidence sur la saine alimentation de ceux-ci.

Les **déterminants collectifs**, pour leur part, réfèrent aux **facteurs environnementaux** de nature économique, physique, politique et socioculturelle au sein des collectivités et, plus globalement, de la société. Ces facteurs influencent les ressources et les opportunités permettant aux personnes et ménages d'accéder à des aliments sains en quantité suffisante. Au nombre de ces déterminants, notons l'accès économique et physique aux aliments, le système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, valorisation), le coût des biens et services essentiels (notamment en matière de logement et de transport, soient les deux postes budgétaires influençant la part du budget disponible des personnes pour l'alimentation) ainsi que le statut socio-économique (défini par le niveau de scolarité et de revenu et le type d'emploi occupé).

¹ Voir Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. Gouvernement du Québec, Québec, page 14.

² Voir Tarasuk, V., et al., *Association between household food insecurity and annual health care costs*. Canadian Medical Association Journal, 2015, <http://www.cmaj.ca/content/early/2015/08/10/cmaj.150234.full.pdf+html>, consulté le 20 juillet 2017.

LA PYRAMIDE D'IMPACTS SUR LA SANTÉ : UN OUTIL POUR SITUER LES EFFETS DES INTERVENTIONS

L'impact d'une intervention sur la santé de la population varie en fonction du niveau d'action visé par celle-ci (individu, communauté ou société.) **Les interventions à plus fort impact sur la santé populationnelle sont celles qui s'appliquent à l'ensemble de la société et qui permettent de réduire les écarts socio-économiques.** Les leviers les plus structurants pour y parvenir se situent principalement au niveau des politiques publiques nationales qui ont le potentiel de générer des retombées positives sur la santé de l'ensemble de la population ou de vastes segments visés par celles-ci. Les interventions situées au milieu de la pyramide ont un potentiel d'impact élargi sur la santé de la population vivant au sein d'une municipalité, d'un secteur ou quartier visé par l'intervention. Elles sont considérées comme des interventions « passives » car, en facilitant l'accès à des ressources et opportunités favorisant l'équité et la santé, elles favorisent la capacité de la population d'un quartier, d'une région ou d'un État de réaliser des choix sains. Finalement, les interventions axées sur la modification des déterminants individuels ont un potentiel d'impact populationnel plus limité, car elles nécessitent de rejoindre les personnes sur une base individuelle, de susciter leur engagement dans l'acquisition de connaissances, de compétences ou dans la modification de pratiques ou de comportements. Ces caractéristiques individuelles sont difficilement modifiables de façon pérenne sans la contribution d'interventions visant à rendre le contexte favorable au maintien du changement souhaité.

FIGURE 1 : PYRAMIDE D'IMPACTS SUR LA SANTÉ POPULATIONNELLE

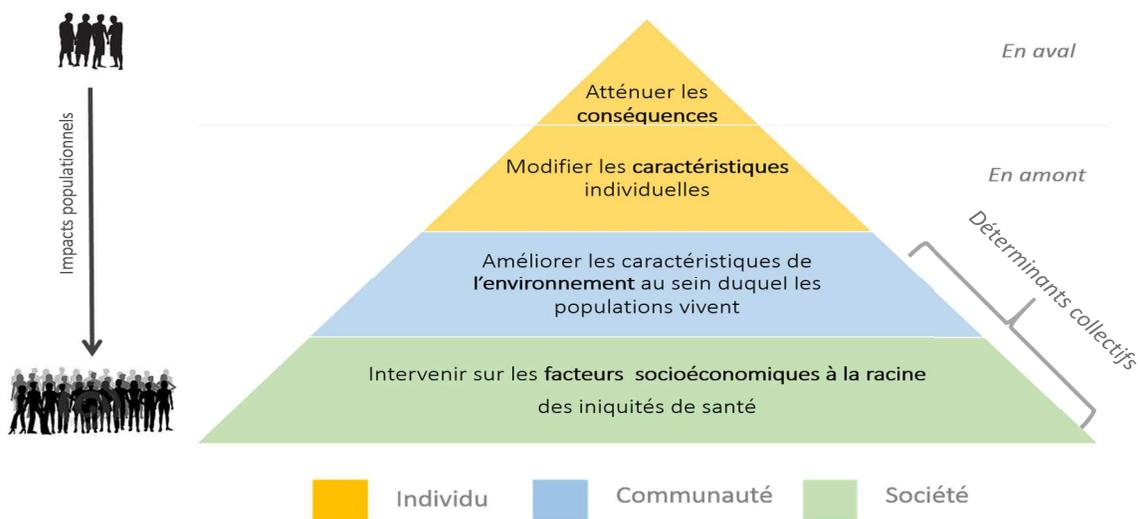


FIGURE 2 : PYRAMIDE D'IMPACTS POPULATIONNELS DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

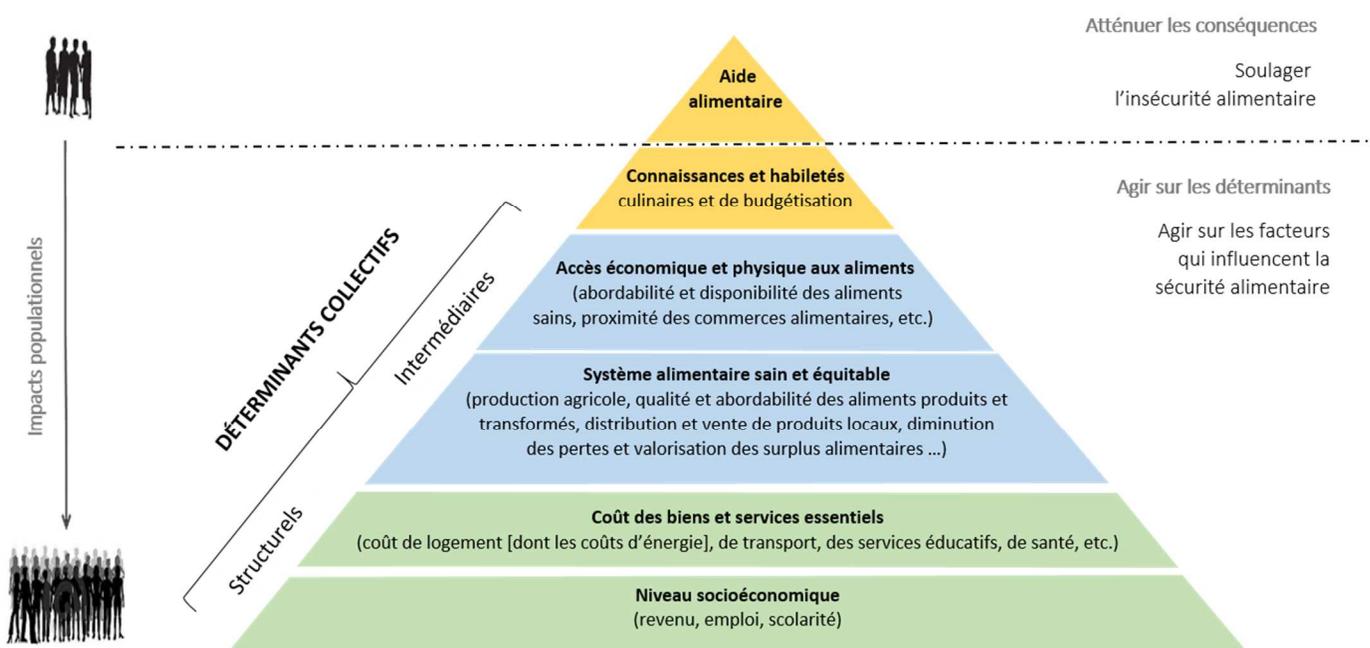
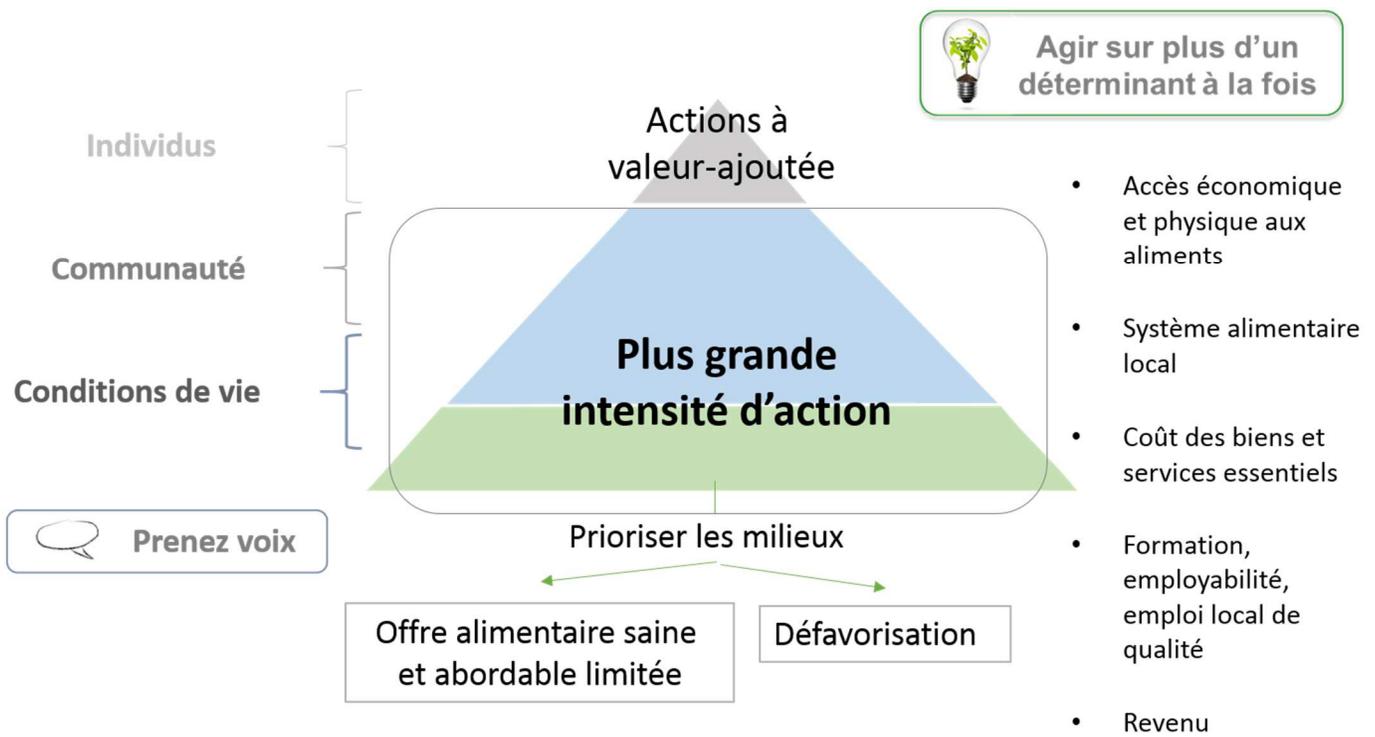


FIGURE 3 : DE LA THÉORIE À L'ACTION!



Les initiatives les plus prometteuses pour bâtir la sécurité alimentaire passent par l'adoption de politiques publiques (locales, territoriales et nationales) et, de façon complémentaire, par le recours à des approches participatives et de développement des communautés. Ces interventions doivent viser la réduction de la pauvreté et le soutien au développement durable tout en s'inscrivant dans une approche écosystémique de l'alimentation locale afin de réorienter le système alimentaire vers des objectifs de santé et d'équité.

Les mesures les plus efficaces pour réduire durablement l'insécurité alimentaire passent par l'adoption de politiques publiques nationales permettant d'assurer un revenu viable à tous les Québécois, leur garantissant un pouvoir d'achat suffisant pour couvrir leurs besoins essentiels sans compromettre leur capacité à s'alimenter sainement, dans la dignité et sans devoir recourir à de mesures charitables.

Pour y parvenir, les acteurs des communautés ont un pouvoir d'agir. En contribuant à combattre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, en participant activement au débat public sur les options de politiques favorisant l'équité et un revenu décent pour tous (ex. : mémoire, plaidoyer, argumentaire, etc.), en assurant à l'échelle locale ou territoriale la planification d'un développement économique inclusif et créateur d'emplois de qualité, en contribuant à l'accès abordable à l'habitation et au transport ou en soutenant la réussite éducative, les acteurs de tous les secteurs d'activités disposent de leviers pertinents afin d'agir sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie qui influencent de façon déterminante la capacité des personnes à s'alimenter.

Afin de garantir un accès à des aliments sains à tous, ces interventions visant à accroître le pouvoir d'achat des ménages doivent être combinées à des actions sur le système alimentaire afin de réorienter celui-ci vers l'atteinte d'objectifs d'équité, de durabilité, de proximité et de santé. Ainsi, la planification d'interventions visant à valoriser et protéger le potentiel nourricier de nos espaces urbains et territoires ruraux, à soutenir la pérennité et la durabilité de la production alimentaire locale, à favoriser un accès économique et physique à des aliments sains pour tous au sein des milieux de vie (îlot, quartier, noyau villageois), à améliorer la qualité de l'offre alimentaire locale et à diminuer les pertes et valoriser les surplus alimentaire est un ingrédient incontournable de la construction locale de la sécurité alimentaire.

En priorisant les déterminants collectifs et en accordant une place de choix aux initiatives à fort potentiel d'impacts populationnels, dont celles portant sur le statut socio-économique, le coût des biens et services essentiels et le système alimentaire de proximité, les interventions à l'échelle des communautés peuvent concourir à modifier l'environnement économique, physique, socioculturel et politique à l'origine des inégalités sociales en matière d'alimentation et ainsi apporter une réponse durable et efficace à l'insécurité alimentaire des communautés.

AIDE ET SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Qualité nutritionnelle des aliments offerts en contexte d'aide alimentaire Ex. : accroître l'offre de fruits et légumes frais et de protéines (légumineuse, viande, poisson, etc.) en contexte d'aide alimentaire, distribution alimentaire auprès de populations vulnérables (paniers, popotes roulantes, repas communautaires, soupe populaire, etc.), etc.

Solidarité alimentaire entre individus Ex. : partage d'aliments (issus des récoltes en potager privé, des surplus des achats alimentaires des ménages...), aliments en libre-service, etc.

CONNAISSANCES, HABILITÉS ET LITTÉRATIE

Activités de développement des connaissances et compétences culinaires Ex. : activités éducatives et de sensibilisation, ateliers culinaires et nutritionnels/cuisine éducative, ateliers de jardinage, ateliers sur la gestion et la conservation des aliments, etc.

Activités de développement des connaissances et compétences de gestion budgétaire Ex. : ateliers de gestion budgétaire, activités de surveillance des aubaines, de couponnage, etc.

Cuisines collectives Ex. : cuisine collective, communautaire, etc.

ACCÈS ÉCONOMIQUE ET PHYSIQUE AUX ALIMENTS

Épicerie économique Ex. : épicerie solidaire, communautaire à but non lucratif, coopérative d'alimentation de proximité, épicerie économique en milieu vulnérable (ex. : dans les habitations subventionnées), transformation et vente des invendus à coût abordable, etc.

Groupes d'achats Ex. : groupes d'achats de fruits et légumes frais, de denrées périssables ou non périssables, de semences, etc.

Jardinage Ex. : jardin collectif, communautaire, agriculture urbaine dont le jardinage urbain, aménagements comestibles, jardin de production (approvisionnement alimentaire collectif), etc.

Marchés de proximité Ex. : marché mobile/ambulant, marché maraîcher, de producteurs, marché citoyen, marché de quartier, marché de solidarité/écomarché virtuel, valorisation des invendus des marchés, soutien à la consolidation des activités de marchés (ex. : regroupement, association...), etc.

Approvisionnement à la ferme Ex. : kiosques fermiers, achat direct à la ferme, autocueillette, cueillette des fruits et légumes déclassés, récupération – dont le glanage – et vente par des circuits courts des surplus agricoles, agriculture soutenue par la collectivité (ASC), faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement à la ferme, etc.

Accès aux lieux d'approvisionnement et livraison des achats alimentaires effectués dans un commerce Ex. : livraison à domicile de denrées non-transformées, épicerie en ligne avec option de livraison, faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement alimentaire (ex. : navette, jumelage/covoiturage, transport bénévole, circuit de transport collectif (TC), etc.), tarification sociale des services de TC vers les ressources et organismes en sécurité alimentaire, accès universel aux commerces alimentaires, etc.

Amélioration de l'offre alimentaire de proximité (qualité, diversité, prix) Ex. : amélioration de l'offre alimentaire dans les commerces de proximité existants (dépanneurs, pharmacies, petites épiceries...), implantation de supermarchés, épiceries et fruiteries dans « déserts alimentaires » ou au sein d'un secteur mal pourvu en matière d'aliments sains, plate-forme de mise en vente à coût abordable des surplus alimentaires des commerces, etc.

SYSTÈME ALIMENTAIRE ÉQUITABLE

Mesures d'employabilité au sein du système alimentaire Ex. : mesures de reconnaissance des compétences et création de plateaux de travail au sein de projets en sécurité alimentaire (transformation alimentaire, jardinage, cueillette aux champs, service à la clientèle, livraison, etc.), formation aux métiers de cuisinier et aide-cuisinier avec soutien à l'intégration en emploi au sein d'un organisme en sécurité alimentaire, etc.

Alimentation institutionnelle responsable Ex. : tarification sociale des services alimentaires, amélioration de la qualité de l'offre alimentaire (fruits et légumes), approvisionnement de proximité, coopérative d'alimentation en milieu scolaire, etc.

Interventions globales et intégrées sur la sécurité alimentaire Ex. : favoriser l'établissement de lieux dédiés à l'alimentation dans les quartiers et communautés (ex. : centre alimentaire communautaire) intégrant une large gamme d'interventions sur les déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire dans un espace (bâtiment, îlot au sein d'un quartier), regroupement de services en sécurité alimentaire dans un lieu dédié, etc.

Pouvoir d'agir des communautés sur la sécurité alimentaire Ex. : Ex. : caractérisation de l'état de la sécurité alimentaire au sein d'une communauté/planification d'actions globales et intégrées sur le système alimentaire (ex. : conseil alimentaire, politique alimentaire, plan d'action concerté et intersectoriel, etc.).

Aménagement et politiques municipales favorables à la sécurité alimentaire Ex. : élaboration d'une vision, d'orientations et d'un plan d'action en vue de soutenir la consolidation d'un système alimentaire local durable et équitable (ex. : politique « ville nourricière », adapter les outils de planification et la réglementation afin de favoriser l'accès à des aliments sains dans les secteurs vulnérables et sur l'ensemble du territoire municipal, notamment au sein du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme, intégration dans les politiques municipales d'interventions favorisant la sécurité alimentaire au sein des politiques de développement social, familiales, de loisirs, etc.), favoriser la protection et la valorisation du territoire productif (ex. : aménagements comestibles, permettre dans toutes zones l'usage « agriculture urbaine », programme de soutien au développement de l'agriculture urbaine, etc.), soutenir l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire dans les commerces existants (ex. : incitatifs financiers, permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade, etc.)

COÛTS DES BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

Abordabilité du logement (logement social, logement abordable dont l'accès à la propriété, mesures de soutien à la rénovation domiciliaire, etc.) et du **transport collectif** (tarification sociale et abordabilité de services de transport collectif, transport en commun, taxi-bus, transport bénévole, covoiturage, etc.), **initiatives communautaires d'accès aux biens et services essentiels.**

NIVEAU SOCIOÉCONOMIQUE

Revenu viable : Ex. : mobilisation des employeurs et implantation d'une charte d'engagement pour le revenu viable dans un territoire, soutien à la création d'emplois de qualité rémunérés, à des mesures d'insertion en emploi, soutien à la qualification et à la réussite éducative, développement social territorial, etc.

Actions de plaidoyer : mémoire, argumentaire, sensibilisation des décideurs, diffusion de données sur le revenu et la sécurité alimentaire, participation aux consultations gouvernementales, participation au dialogue sur les politiques publiques en lien avec les coûts de l'énergie, de soutien au logement, d'accès économique à des services éducatifs de qualité, au revenu (salaire minimum, aide de dernier recours, mesures de soutien au revenu des familles, etc.).



Reproduction ou téléchargement autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales avec mention de la source :